

De l'Elysée au Parlement, au concours du meilleur constitutionnaliste de France



Le conseiller de l'Elysée chargé des institutions et de l'action publique, Eric Thiers, le 27 septembre 2017, à Paris. © Denis/REA

L'annonce prévisible du lancement d'une réforme institutionnelle aiguillonne le milieu politique. Au Sénat, autour de Gérard Larcher, ainsi que dans chaque groupe à l'Assemblée nationale, anciens et nouveaux experts se préparent à donner la réplique à Emmanuel Macron et à son conseiller Eric Thiers.

Par nature, le débat institutionnel relève du président de la République. Par tempérament, **Emmanuel Macron** pousse cette personnalisation jusqu'à

l'incandescence. Toutefois, l'absence de majorité parlementaire, alors que le soutien des trois cinquièmes est nécessaire au congrès pour une révision constitutionnelle, offre aux partis politiques un pouvoir d'influence. Le recours au référendum n'étant pas privilégié dans le contexte politique volcanique, le conseiller élyséen chargé des institutions et de l'action publique, **Eric Thiers**, a été missionné pour trouver la formule magique d'une réforme la plus consensuelle possible.

Un Thiers pour Macron

Lorsqu'en septembre 2022, cet ancien administrateur de l'Assemblée nationale, parvenu au Conseil d'Etat, quitte le **Haut-commissariat au plan** pour l'Elysée, ce transfert vaut message. Réélu pour un second quinquennat, Emmanuel Macron quitte ses habits d'hyperprésident jupitérien. Ayant servi diverses majorités, au sein de la commission des lois du Palais Bourbon, et alterné également les cabinets ministériels du sarkozyste **Roger Karoutchi** et de l'ex-socialiste **Nicole Belloubet**, Eric Thiers passe pour œcuménique. Son seul parti : **Charles Péguy**, dont la droite et la gauche se sont tour à tour réclamées.

Aux yeux d'Emmanuel Macron, Eric Thiers a l'avantage d'avoir participé, depuis le Comité Balladur en 2007, à toutes les velléités de réformes institutionnelles. D'une plume facétieuse, le juriste a tiré de cette expérience un article publié par la revue *Pouvoirs*, qui inclue le dernier échec d'un projet de réforme préparé avec **Alexis Kohler** et **Marc Guillaume** - respectivement secrétaire général de l'Elysée et secrétaire général du gouvernement - percuté par l'affaire **Alexandre Benalla** au cours de l'été 2018. Défenseur de la V^e République, et en même temps parlementariste, son approche prudente se ressent dans un de ses derniers essais, intitulé *Oui au réveil démocratique mais évitons la gueule de bois !* Volontiers à l'écoute, il n'a encore pas dévoilé son jeu, pas même aux cadres du **Modem** devant lesquels il a planché en janvier. S'ils sont dans la confiance, ni **Aurore Bergé**, présidente du groupe **Renaissance**, ni **Sacha Houlié**, président de la commission des lois à l'Assemblée nationale, n'ont partagé leurs informations.

La brigade de Larcher au Sénat

Principal interlocuteur d'Emmanuel Macron, parce qu'il tient le verrou du Sénat, **Gérard Larcher** n'a pas besoin de réviser ses fiches de droit constitutionnel. Le vétérinaire de profession, praticien de la V^e République, s'appuie toutefois sur le

préfet **Gilles Lagarde**, son directeur de cabinet depuis 2017, ainsi que sur **Patrick Dray**, son conseiller politique. Plus institutionnellement, il réunit depuis la fin 2022 un groupe de travail, dont le rapporteur est **François-Noël Buffet**, président (**Les Républicains**) de la commission des lois. Réunissant tous les présidents de groupe, il a déjà examiné des questions secondaires, telles que le nombre de parrainages nécessaires à une candidature à l'élection présidentielle, la composition de la commission des sondages ou encore les modalités de calcul du temps d'audience d'un président sortant en quête de réélection. Il se réunira courant mars pour la troisième fois.

En outre, le récent débat sur l'inscription de l'IVG dans la Constitution a également mis en valeur la finesse juridique du questeur **Philippe Bas**, ancien secrétaire général de l'Elysée. D'autres juristes, comme l'avocate **Elsa Schalck**, entendent aussi dire leur mot. Un autre groupe de travail, également lancé par Gérard Larcher, est centré sur les territoires, en lien avec deux conseillers d'**Elisabeth Borne** à Matignon, **Hugo Bevort** et **Frédéric Pacoud**.

Au Palais du Luxembourg, le principe d'un nouveau *big bang* territorial pourrait trouver une majorité, à charge de s'entendre sur le redécoupage des régions et la répartition des pouvoirs avec les départements. Sujet de prédilection d'**Hervé Marseille**, président d'un groupe **Union centriste** devenu pivot au Sénat, la réforme des métropoles de Paris, Lyon et Marseille, avec élection du maire au suffrage universel direct, est également sur la table. L'élection sénatoriale prévue en septembre menace toutefois de donner à la discussion un tour plus politique que purement juridique.

Les nouveaux experts de Marine Le Pen

A peine sortis de la lessiveuse du débat sur les retraites, les experts des différentes sensibilités, **Rassemblement national** compris, affûtent néanmoins leurs arguments, pour être en capacité de répliquer au moment où Emmanuel Macron exposera ses intentions sur la durée du mandat présidentiel, le mode de scrutin aux législatives, l'organisation des collectivités territoriales et quelques petits sujets d'envergure, tels que le cumul des mandats, la modernisation du **Conseil supérieur de la magistrature** (CSM), voire celle du Conseil constitutionnel.

A l'hôtel de Lassay, toutefois, **Yaël Braun-Pivet** et son conseiller pour les affaires régaliennes **Romain Pinchon** ne devraient pas fixer leur dispositif avant que le

chef de l'Etat ne dévoile ses intentions au grand jour. La dernière initiative, interne à l'Assemblée, portait sur une réorganisation des débats pour répondre aux plaintes des députés qui se disaient "fatigués".

Adversaire de **Jordan Bardella**, mais complice de **Marine Le Pen**, **Bruno Bilde** a néanmoins pris de l'avance sur les questions institutionnelles. Pour un rapport parlementaire "visant à revivifier la représentation politique", l'élu fait référence au politologue **Pascal Perrineau**, mais aussi au constitutionnaliste **Benjamin Morel** et même à **Didier Maus**, pape de la discipline, qu'il a auditionné en compagnie de deux autres figures plus décalées, le sondeur **Jérôme Sainte-Marie** et un certain **Valentin Guillaume**, présenté comme président de l'association **Démocratie & proportionnelle**. Les députés RN **Julien Sanchez** et **Pierre Meurin** sont également mobilisés, coraquéés à l'extérieur par le préfet **Christophe Bay**, ex-directeur de campagne de Marine Le Pen, et par le conseiller d'Etat **Hervé Fabre-Aubrespy**, ardent promoteur du référendum.

Marleix et Mattei en embuscade

Luttant contre sa nature solitaire, le patron très indépendant du groupe LR **Alain Marleix** sait qu'il devra croiser son avis avec ses deux collègues **Annie Genevard** et **Xavier Breton** et, plus particulièrement sur les questions territoriales, avec **Raphaël Schellenberger**. De manière plus informelle, cependant, l'avis qui compte sera celui de son complice conseiller d'Etat, l'ancien député **Guillaume Larrivé** - aujourd'hui chroniqueur à *L'Opinion* - particulièrement féroce avec l'Elysée. Sensible aux questions éthiques, Alain Marleix sera tenté de placer dans le débat des marottes, comme le durcissement des conditions d'inéligibilité, par exemple.

Du côté du Modem, **Jean-Paul Mattei** s'appuiera sur **Elodie Jacquier-Laforge** et **Erwan Balanant** et, à l'extérieur du groupe, échangera avec l'avocat **Arnaud Gossement**, la juriste **Marta Torre-Schaub**, qui plaide pour la création d'une fonction de "défenseur de l'environnement", ainsi qu'avec le normalien **David Djaïz**, conseiller à l'Elysée chargé du **Conseil national de la refondation**. Un professeur de droit, **Denys de Béchillon**, tient une place particulière : ancien du Comité Balladur, ce spécialiste du scrutin proportionnel a figuré en dernière place sur la liste municipale de **François Bayrou** à Pau (Pyrénées-Atlantiques), où il enseigne. C'est un ami... d'Eric Thiers, et ce depuis bien avant que ce dernier n'entre à l'Elysée.

Les juristes en herbe de la Nupes

S'il se présente comme "artiste peintre", le chef de file des députés écologistes **Jérémie Jordanoff** n'a pas oublié ses études de droit public. Dans ses cartons figure déjà une proposition quasiment vernie de révision de l'article 49.3, avec réécriture du premier alinéa et suppression du troisième. Au fil des échanges avec l'avocat **Jean-Sébastien Boda**, ainsi qu'avec le sénateur écolo **Guy Benarroche**, le député a également précisé un projet de scrutin à la proportionnelle intégrale sur une base nationale, assurant notamment la parité. A ses côtés, **Benjamin Lucas** et **Sandra Regol** bûchent en particulier sur le mille-feuille territorial.

Divisés sur des questions essentielles, à l'instar de la suppression de la fonction de premier ministre défendue par **Valérie Rabault**, les socialistes s'en remettent toutefois au président du groupe à l'assemblée **Boris Vallaud**. L'ancien collaborateur d'**Arnaud Montebourg** a renoncé à une VI^e République, mais prône un parlementarisme absolu, garant selon lui du renouveau démocratique. Il est en cheville avec le sénateur **Eric Kerrouche**, mais aussi **Jean-Pierre Sueur** ou l'ex-député **Dominique Raimbourg**.

Dans cette foire aux idées, des alliances de circonstance pourraient se dégager. L'avocate **Raquel Garrido**, qui défend elle aussi la proportionnelle au nom de **La France insoumise**, prône également le droit de révoquer les élus au cours de leur mandat et le développement du référendum d'initiative citoyenne. Autant d'éléments qui, posés sur la table d'Eric Thiers et d'Emmanuel Macron, sont à l'étude pour éventuellement dégager, in fine, une improbable majorité.

© Copyright La Lettre A.

Reproduction et diffusions interdites (photocopies, intranet, web) sans autorisation écrite - 86961975,0